



Sujet d'examen

Par **Yohann009**, le **26/03/2009** à **11:14**

Sujet d'examen

Par **Tisuisse**, le **26/03/2009** à **11:29**

Bonjour,rrnrnQue disent les clauses de votre mandat d'exclusivité car ce cas de figure doit être prévu, non ?

Par **Tisuisse**, le **26/03/2009** à **23:03**

Lorsque vous avez signé le mandat d'exclusivité, celui-ci doit obligatoirement comporter une durée limitée dans le temps. C'est en général de 3 mois avec possibilité de reconduire pour 3 autres mois et c'est tout.rnrnCela n'exclut pas le fait que vous pourriez aussi trouver un acquéreur. Dans ce cas, et seulement si ça tombe durant la période d'exclusivité, vous devez en informer l'agence et vous serez redevable d'une partie de sa commission.rnAttention, votre acquéreur potentiel ne doit pas avoir visité votre bien au préalable en étant présenté par l'agence, et là, c'est durant 1 an.

Par **Epoux Z**, le **31/03/2009** à **00:23**

C'est vraiment honteux, de retrouver un sujet de la fac de droit sur un forum. (Seance 10 sans

doute !)

Oserais-je rappeler que le sujet a été donné gentilleme nt à l'avance. Comment auriez vous fait si cela avait été un devoir en amphithéâtre ?

De plus, je constate que le post est tout récent et que vous aviez plusieurs semaines pour commencer à y réfléchir et surtout faire des recherches personnelles...

Par **frog**, le **31/03/2009** à **00:52**

[citation]C'est vraiment honteux, de retrouver un sujet de la fac de droit sur un forum.[/citation]

J'espère que le sujet original comprenait moins de fautes :-)

[citation]Comment auriez vous fait si cela avait été un devoir en amphithéâtre ?[/citation]

Y'a pas de quoi en faire tout un plat non plus... Ceux qui ne se préparent pas sérieusement aux examens terminaux mais pompent et racolent ici et là des réponses pour les TD finissent bien généralement par se planter le jour J. Entre le premier semestre de L1 et la remise des diplômes à la fin de la L3, ça décante bien... Faut pas s'en faire pour si peu, justice est faite purement mécaniquement.